



Barrage St-Patrice

## AVIS AUX UTILISATEURS – LAC ST-PATRICE

En vertu de la Loi sur la sécurité des barrages, des travaux importants doivent être faits sur le barrage et sur les deux digues retenant l'eau du lac St-Patrice. Ces investissements sont requis pour assurer l'intégrité et la fiabilité du barrage et des digues, ce qui en retour permettra de maintenir le lac tel quel à long terme.

Ainsi, une fois les travaux effectués, les paramètres d'opération du barrage ne changeront pas et le niveau du lac variera comme il le fait depuis des années.

La gestion du niveau du lac devra cependant être modifiée pendant la période des travaux. Cette gestion temporaire a été établie en optimisant des critères comme la sécurité des travailleurs, la protection de la fraie du touladi et la durée la plus courte possible des inconvénients pour les utilisateurs du lac.

Ainsi, dès septembre 2024, le lac sera abaissé plus rapidement et plus bas que la normale. Au printemps et à l'été 2025, le niveau maximum du lac mesuré au barrage sera établi à 1,75m. Ceci signifie que le niveau du lac sera au moins 1,67m (5,5 pieds) sous le niveau normalement observé en juin, exigeant ainsi encore plus de prudence lors de la navigation. Les travaux devraient être complétés avant la fin de l'automne 2025.

Nous continuons notre planification des travaux et informerons la ZEC et les détenteurs de baux de tout changement pouvant affecter leurs activités. Contactez-nous au 1-877-986-4364 (ligne sans frais) ou à [infolalievre@evolugen.com](mailto:infolalievre@evolugen.com) pour toute question.

Nous nous excusons pour les inconvénients.

Juillet 2024



St-Patrice Dam

## NOTICE – ST-PATRICE LAKE USERS

Under the terms of the Loi sur la sécurité des barrages, major work must be carried out on the dam and the two dikes holding back the water in Lake St-Patrice. These investments are required to ensure the integrity and reliability of the dam and dikes, which in turn will help maintain the lake as it is over the long term.

Once the work has been completed, the operating parameters of the dam will remain unchanged, and the lake level will fluctuate as it has for years.

However, lake level management will have to be modified during the construction period. This temporary management has been established by optimizing criteria such as worker safety, protection of lake trout spawning and the shortest possible duration of inconvenience to lake users.

As a result, from September 2024 onwards, the lake will be lowered faster and further than normal. In spring and summer 2025, the maximum lake level measured at the dam will be set at 1.75m. This means that the lake level will be at least 1.67m (5.5 feet) below the level normally observed in June, requiring even greater caution when navigating. The work should be completed before the end of autumn 2025.

We are continuing our work planning and will inform the ZEC and leaseholders of any changes that may affect their activities. Contact us at 1-877-986-4364 (toll-free) or [infolalievre@evolugen.com](mailto:infolalievre@evolugen.com) with any questions.

We apologize for any inconvenience.

July 2024